

Règlement SHF 2010 – Corrections au 1^{er} mars 2010

Règlement général

Art 131 : Rôle du Président du jury

Ajouter « Le Président du Jury prend toutes les dispositions à l'égard d'un concurrent ou d'un cheval ou poney jugé inapte à poursuivre la compétition.

Le Président du jury peut interrompre un parcours ou disqualifier un concurrent :

- si l'insuffisance de ses aptitudes est un danger pour lui-même pour les spectateurs,
- si l'état physique du cheval ou poney est insuffisant ».

Art 2323 dernier paragraphe : Forfait

Lire : « Pour les disciplines du dressage, du concours complet et de l'attelage, les concurrents sont tenus de déclarer leur forfait à l'organisateur au plus tard avant midi la veille du premier jour du concours. A défaut, un avertissement, une mise à pied ou le prélèvement par la SHF d'une amende de 50 € sur le compte de l'engageur, pourront être infligés à l'engageur».

Saut d'obstacles

Art 525 : Cycle libre – nombre d'épreuves autorisées par jour

Lire : «un jeune cheval ne peut disputer plus d'une épreuve de saut d'obstacles officielle par jour».

Art 5224 : Cycle Libre – finales nationales

2^{ème} et 3^{ème} année

Attribution des primes : 1^{ère} prime : 0 point
 2^{ème} prime : **4 points**

Art 534121 : TDSO – taille de la piste

Lire : « dimension 70m x 35m ».

Art 534122 : TDSO – les obstacles

Lire : « Obstacle n°2 : vertical à 2 plans : 1^{er} plan 3 barres à 60cm, 2^{ème} plan 2 barres à 90cm, largeur 30cm ».

Ajouter « la présence des panneaux départ et arrivée est recommandée ».

Retirer « soubassement obligatoire » et se conformer à la description des obstacles de l'article 534124.

Art 534124 : TDSO – calcul des points de pénalité

Lire : « temps accordé de 95 secondes et temps limite de 190 secondes ».

Art 544 : Principes généraux cycle libre – déroulement Finale nationale

Lire : « Cycle libre 2^{ème} et 3^{ème} année : 2 épreuves au Barème A au chronomètre »

Art 531 : Embouchures, enrênements et équipements

Ajout *au 7/5/2010* : « Le système de fixation des protèges-boulets est libre»

Dressage

Art 61123, 61223, 61323 : Championnat des 4, 5 et 6 ans

Lire : « Sont classés Elite, Excellent ou Très bons, les jeunes chevaux ayant obtenu sur l'ensemble des deux tests (épreuve de présentation et reprise finale), un total de points inférieurs à ... ».

Art 6313 : Reprises de dressage des 4 ans - notation

Remplacer « rythme » par « rythme et cadence » dans le jugement du trot, du pas et du galop.

Art 6323 : Reprises de dressage des 5 ans - notation

Lire « - Trot : rythme et cadence, souplesse, élasticité, impulsion, dos souple, amplitude, bonne volonté pour le rassembler.

- Pas : rythme et cadence, décontraction, activité, amplitude.

- Galop : rythme et cadence, souplesse, élasticité, équilibre naturel, impulsion, bonne volonté pour le rassembler, amplitude, tendance montante.

- Soumission : souplesse, contact, rectitude, obéissance, capacité à « se porter de lui-même ».

- Impression générale : potentiel comme cheval de dressage, niveau d'entraînement (en référence à l'Echelle de progression).

Art 6333 : Reprises de dressage des 6 ans - notation

Lire : «- Trot : rythme et cadence, souplesse, élasticité, impulsion, dos souple, amplitude, aptitude au rassembler.

- Pas : rythme et cadence, décontraction, activité, amplitude.

- Galop : rythme et cadence, souplesse, élasticité, équilibre naturel, impulsion, aptitude au rassembler, amplitude, tendance montante.

- Soumission : souplesse, contact, rectitude, obéissance incluant : changement de pied, épaule en dedans et appuyers.

- Impression générale : potentiel comme cheval de dressage, niveau d'entraînement (en référence à l'Echelle de progression) ».

Art 6352 et 11.47 : Cycle libre 2ème année et Cycle classique Poneys 6 ans – Reprise finale

Figure 4 et 7, lire : «en L : cession à la jambe, rejoindre la piste en ...».

CCE

Art 7711 : 3^{ème} paragraphe : Finale nationale des 4 ans – qualification

Lire : «Pour être admis à la Finale nationale... : en concours complet, d'avoir participé à un maximum de 6 épreuves officielles en cycle classique ou cycle libre exclusivement ».

Art 7634 : 3^{ème} paragraphe : Cycle 3^{ème} année – primes

Lire : «dans l'épreuve de dressage : un total de points de pénalité inférieur ou égal à 66 après application du coefficient de 0,5... ».

Attelage

Art 8112 : Qualification et participation

Supprimer : « Un jeune cheval / poney ayant participé aux épreuves d'attelage jeunes chevaux cycle libre 2^{ème} année en 2008 est exclu du circuit en 2010 ».

Jeunes poneys

Art 11.1 : Epreuves d'aptitudes au saut s'obstacles

Supprimer la limitation à 2 épreuves régionales label SHF par région.